



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY
ARTOIS LYS ROMANE
SCOT DE L'ARTOIS
A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
100 AVENUE DE LONDRES
C.S. 40548
62411 BETHUNE

Affaire suivie par : Guillaume Parzysz

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzysz@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22152

Objet : Modification du PLU de la commune de Busnes

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Busnes afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.



Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,

Corinne LAVERGIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

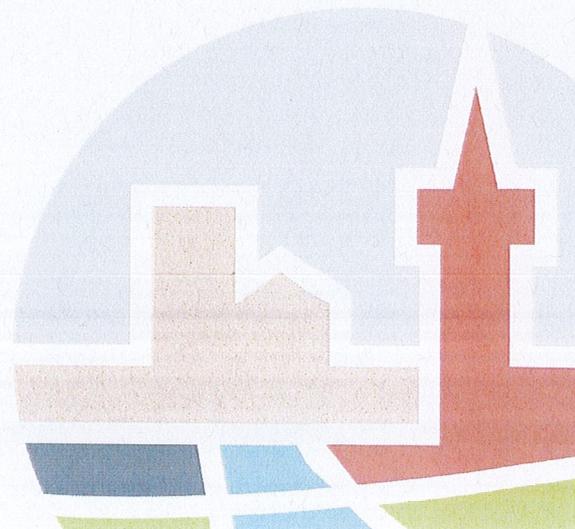
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax** : 03.21.61.35.48 | **E-mail** : contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Bèthune-Bruay
Artois Lys Romane

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY
ARTOIS LYS ROMANE
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
A L'ATTENTION DE MADAME LA CONSEILLERE DELEGUEE
100 AVENUE DE LONDRES
C.S. 40548
62411 BETHUNE CEDEX

Affaire suivie par : Guillaume Parzys

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzys@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22152

Objet : Modification du PLU de la commune de
Busnes

Bèthune, le **22 NOV. 2022**

Madame la Conseillère déléguée,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Busnes afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Madame la Conseillère déléguée, en l'expression de mes sincères salutations.



Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,

Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

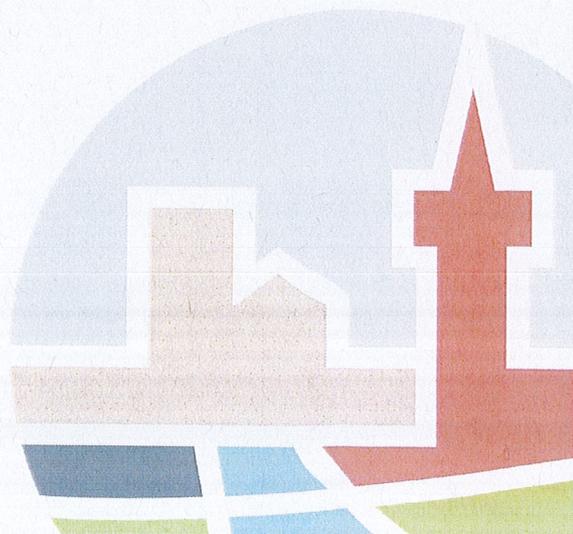
Communauté d'Agglomération de Bèthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax** : 03.21.61.35.48 | **E-mail** : contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA
MER**
A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR
100 AVENUE WINSTON CHURCHILL
CS 10007
62022 ARRAS CEDEX

Affaire suivie par : Guillaume Parzysz

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzysz@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22152

Objet : Modification du PLU de la commune de
Busnes

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Directeur,

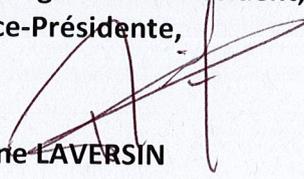
J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Busnes afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sincères salutations.



**Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,**


Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

ARTOIS MOBILITES
A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
39 RUE DU 14 JUILLET
CS 70173
62303 LENS CEDEX

Affaire suivie par : Guillaume Parzysz

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzysz@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22152

Objet : Modification du PLU de la commune de Busnes

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Busnes afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.



Par délégalion du Président,
La Vice-Présidente,

Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

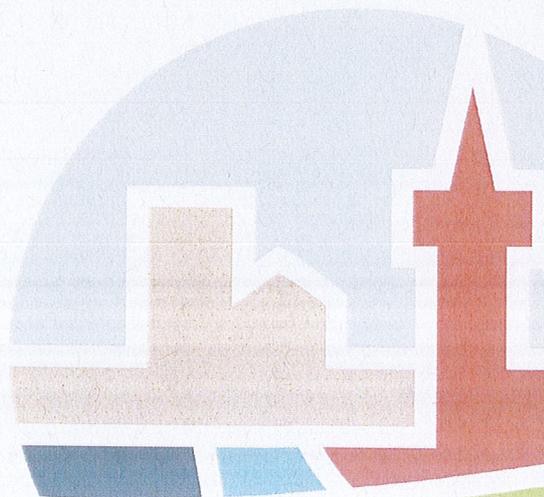
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax** : 03.21.61.35.48 | **E-mail** : contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
MONSIEUR PHILIPPE HOURDAIN, PRESIDENT
CS 90028
299 BOULEVARD DE LEEDS
59031 LILLE CEDEX

Affaire suivie par : Guillaume Parzysz

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzysz@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22152

Objet : Modification du PLU de la commune de Busnes

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Busnes afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.



Par déléation du Président,
La Vice-Présidente,

Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

CHAMBRE REGIONALE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PRESIDENT
PLACE DES ARTISANS
ANGLE DE LA RUE ABELARD ET DU FAUBOURG D'ARRAS
CS 12010
59011 LILLE

Affaire suivie par : Guillaume Parzysz

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzysz@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22152

Objet : Modification du PLU de la commune de Busnes

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Président,

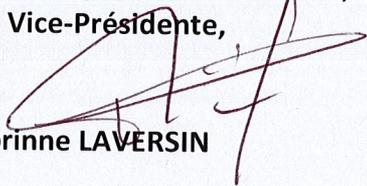
J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Busnes afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.



Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,


Corinne LAVER SIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD-PAS DE CALAIS
MONSIEUR CHRISTIAN DURLIN, PRÉSIDENT
56 AVENUE ROGER SALENGRO - BP80039
62223 SAINT LAURENT BLANGY

Affaire suivie par : Guillaume Parzysz

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzysz@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22152

Objet : Modification du PLU de la commune de Busnes

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Président,

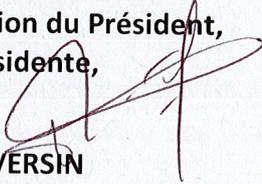
J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Busnes afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.



Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,


Corinne LAVER SIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

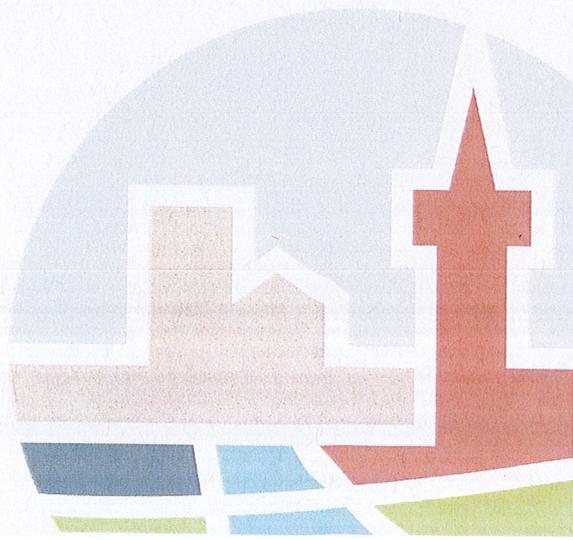
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | Fax : 03.21.61.35.48 | E-mail : contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

MONSIEUR FRANCK HANNEBICQ
MAIRE
HOTEL DE VILLE
01 PLACE DU GENERAL-DE-GAULLE
62350 BUSNES

Affaire suivie par : Guillaume Parzysz

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzysz@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22152

Objet : Modification du PLU de la commune de Busnes

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Busnes afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique. Par ailleurs, le code général des collectivités territoriales (articles L.5211-57) prévoit que votre conseil municipal émette un avis sur ce projet dans un délai de 3 mois à compter de sa transmission. Passé ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.



**Par délégation du Président,
La Vice-Présidente,**

Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

**PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE PREFET
RUE FERDINAND BUISSON
62020 ARRAS CEDEX 9**

Affaire suivie par : Guillaume Parzysz

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzysz@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22152

Objet : Modification du PLU de la commune de Busnes

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Busnes afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président,

La Vice-Présidente,



Corinne LAVERSin

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

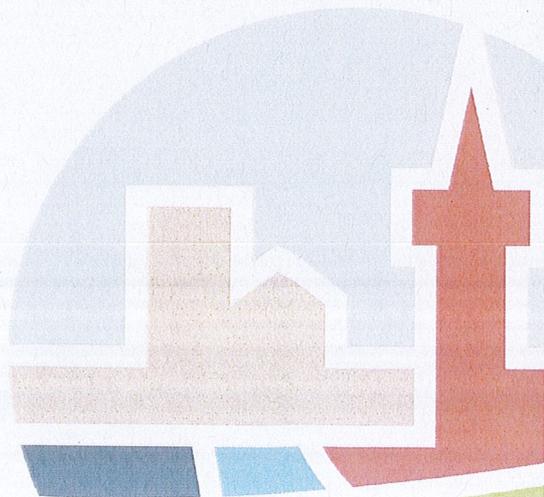
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

SOUS-PREFECTURE DE BETHUNE
A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE SOUS-PREFET
181 RUE GAMBETTA
62407 BETHUNE CEDEX

Affaire suivie par : Guillaume Parzysz

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzysz@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22152

Objet : Modification du PLU de la commune de Busnes

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Busnes afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président,

La Vice-Présidente,



Corinne LAVERSIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY, PRÉSIDENT
HOTEL DU DEPARTEMENT
RUE FERDINAND BUISSON
62018 ARRAS CEDEX 9

Affaire suivie par : Guillaume Parzysz

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzysz@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22152

Objet : Modification du PLU de la commune de Busnes

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Busnes afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président,

La Vice-Présidente,



Corinne LAVERSin

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

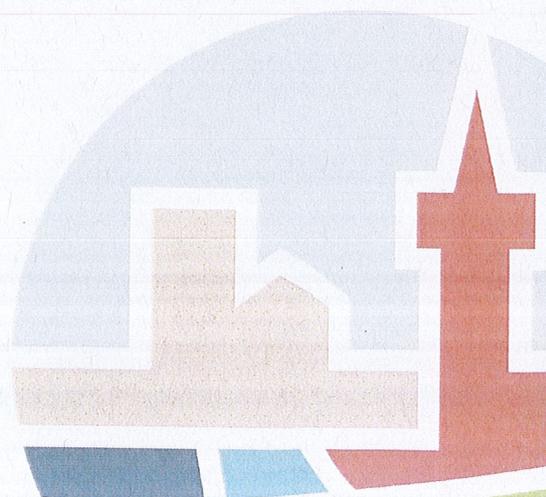
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr





Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

REGION HAUTS-DE-FRANCE
MONSIEUR XAVIER BERTRAND, PRESIDENT
HOTEL DE REGION
151 AVENUE DU PRESIDENT HOOVER
59555 LILLE CEDEX

Affaire suivie par : Guillaume Parzys

Service Planification

Tél. : 03.21.54.78.00

Mail : guillaume.parzys@bethunebruay.fr

Nos Réf. : CL/CQ/CM/SF/HD/GP/ASC N°22152

Objet : Modification du PLU de la commune de Busnes

Béthune, le **22 NOV. 2022**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser la note de présentation relative à la modification du Plan Local d'urbanisme de la commune de Busnes afin de recueillir vos observations, conformément aux articles L123-7 et suivants du code de l'urbanisme.

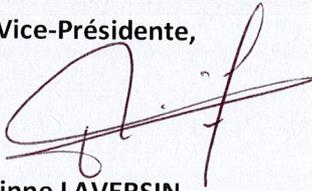
Conformément aux dispositions des articles L.153-41 et suivants du code de l'urbanisme, le projet de modification sera soumis à enquête publique.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes sincères salutations.

Par délégation du Président,

La Vice-Présidente,




Corinne LAVER SIN

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres

C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr

www.bethunebruay.fr



2022/12087



CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane

Reçu le 26 DEC. 2022

Pôle Transports et Mobilités

Référence : LD/FS/QD/ND/ED 2212.241TD

Objet : modification de droit commun du
PLU de Busnes

Monsieur Olivier GACQUERRE

Président

Communauté d'Agglomération de
Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane

Hôtel Communautaire

100, avenue de Londres

62411 BETHUNE Cedex

Lens, le 22 DEC. 2022

Monsieur le Président,

Cher Olivier

Par courrier en date du 22 novembre 2022, votre Vice-Présidente, Madame Corinne LAVERGIN, m'a notifié par délégation le dossier de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Busnes. Celle-ci a pour objet la simplification de dispositions réglementaires relatives aux zones naturelles à protéger et plus particulièrement au secteur lié à la présence de terrains de sport. Cette modification s'inscrit dans la perspective de reconstruction à terme de l'équipement sportif (vestiaires du terrain de football).

Mes services ont étudié attentivement le dossier que vous avez transmis. Ce dernier n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part d'Artois Mobilités. Aussi j'ai le plaisir de vous annoncer qu'un avis favorable est émis par l'Autorité Organisatrice de la Mobilité sur cette modification.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Cordialement

Le Président d'Artois Mobilités,



Laurent DUPORGE



Reçu le - 9 DEC. 2022

Communauté d'agglomération Béthune-
Bruay Artois Lys Romane
Hôtel Communautaire
100 avenue de Londres
CS40548
62411 BETHUNE Cedex

Service : Aménagement territorial
Nos références : CD / TAJ / IM / HS/ 2022 - 797
Dossier suivi par : Hélène STAELEN
helene.staelen@npdc.chambagri.fr, tél. 06.79.34.82.43
Vos références :
Objet : Modification du PLU de la commune de BUSNES

Saint-Laurent-Blangy, lundi 5 décembre 2022

Siège administratif

56 avenue Roger Salengro
BP 80039
62051 Saint-Laurent-Blangy cedex

Tél : 03 21 60 57 57

Siret 130 013 543 00025

Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité l'avis de notre Etablissement sur le projet de modification du PLU de la commune de BUSNES, nous vous en remercions.

Après examen du dossier, nous notons que la modification a pour objectif de rendre possible la construction de nouveaux vestiaires sportifs en zone Ns.

La Chambre d'agriculture n'a pas de remarque d'ordre agricole sur cette demande.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos sincères salutations.

Le Président,

Christiane DUBLIN



Siège social

299 Boulevard de Leeds
59000 Lille

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Établissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 130 013 543 00033
APE 9411Z

2022/11789

Reçu le 19 DEC. 2022

**PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL**

Direction du développement, de l'aménagement et de
l'environnement

Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Dossier suivi par : Fanny FAIVRE-PICON
Gestionnaire de dossiers – développement territorial
fivre.picon.fanny@pasdecalais.fr - 03 21 21 91 58

Monsieur Olivier GACQUERRE
Président de la communauté d'agglomération
Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Hôtel communautaire
100 avenue de Londres
CS 40548
62411 BÉTHUNE

Vos réf : Votre courrier du 22 novembre 2022

Nos réf : DDAE/SDT/U – AC/LCT/FFP – AF_20221125_82350

Objet : Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Busnes – Modification

Monsieur le Président,

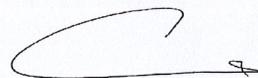
Par courrier susvisé, vous avez adressé au Département, pour avis, les documents concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Busnes.

La procédure vise à modifier le règlement écrit pour permettre la construction de vestiaires sportifs en zone naturelle à vocation sportive et de loisirs (NS).

Après examen, je vous informe que ce projet n'appelle pas de remarque de la part du Département.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Arras,
Le 16 décembre 2022
Pour le Président du Conseil
départemental,



Signé électroniquement par
Arnaud CURDY, par délégation de Jean-
Luc DEHUYSSER
Directeur du développement, de
l'aménagement et de l'environnement



Région
Hauts-de-France

Réf : AHDF-2022-031917

Dossier suivi par : Stéphanie DEPREZ

Tél : 03 74 27 15 32

Mail : stephanie.deprez@hautsdefrance.fr

Direction

Agence Hauts de France 2040

Service aménagement régional

CA Béthune-Bruay Artois-Lys Romane

Reçu le **26 DEC. 2022**

Monsieur Olivier GACQUERRE
Président
Communauté d'Agglomération Béthune Bruay
Artois Lys Romane
100 avenue de Londres
BP 40548
62411 BETHUNE CEDEX

Amiens, le **20 DEC. 2022**

Objet : Modification du PLU des communes de Labourse et
Busnes

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de vos courriers datés du 22 novembre 2022, reçus le 25 novembre 2022, concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme des communes de LABOURSE et BUSNES.

Les PLU sont des instruments opérant pour la gestion de l'espace et le développement équilibré des territoires. C'est pourquoi la Région porte un intérêt à ce document stratégique.

Le SRADDET Hauts-de-France a été adopté le 30 juin 2020 et approuvé par le Préfet le 4 août 2020. Il est intégralement téléchargeable sur <https://2040.hautsdefrance.fr/download/sraddet-adopté-en-2020/>.

Au titre de l'article L 4251-3 du CGCT et selon la hiérarchie des normes, le SRADDET s'impose au Schéma de cohérence territorial et à défaut au PLU. La Région a décidé de concentrer son accompagnement sur les Schémas de cohérence territoriaux et c'est donc à travers le SCoT de votre territoire (qui intègre votre commune et le périmètre de votre PLU) que le SRADDET s'appliquera.

C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir excuser l'absence des services régionaux au cours de la procédure citée en objet.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Par délégation du Président du Conseil régional,

Sébastien ALAVOINE
Directeur

N.B. : Cet accusé de réception ne tient pas lieu d'avis de la Région sur le projet



\$QRCODE\$

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France



Modification du PLU de Busnes

Demandeur : **Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**

Date de la consultation PPA : 22/11/2022

Dossier suivi par :

Sébastien FOUGNIE, Directeur

Isabelle DILLY, Assistante

Avis sur le projet de Modification du PLU de Busnes au regard du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Artois

La Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a engagé une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Busnes par arrêté du Président du 15 septembre 2022.

Le projet a pour objet la modification du règlement des zones N et Ns afin de permettre la reconstruction des vestiaires du terrain de football de la commune.

La zone Ns correspond à l'emprise exacte du terrain de football et des vestiaires. La modification concerne la règle de retrait des constructions qui sera autorisé à l'alignement ou avec un recul d'un mètre et la règle d'emprise au sol qui ne devra pas dépasser 5% de la surface de l'unité foncière.

Compte-tenu de ces éléments, le projet de modification du PLU de la commune de Busnes fait l'objet d'un **AVIS FAVORABLE** au regard des objectifs et orientations du SCoT de l'Artois.

Le Président,



Olivier GACQUERRE

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres C.S. 40548 62411 BETHUNE Cedex

Tél. : 03.21.61.50.00 | Fax : 03.21.61.35.48 | contact@bethunebruay.fr | www.bethunebruay.fr

